Caserne Massena-Busserade: retour sur une évacuation sans solution

Rencontres tziganes, 20 juillet 2015

Un squat, un bidonville, un camp, un campement illicite, c'est avant tout un lieu de vie.

La caserne Busserade, rue Masséna à Marseille, l'a été pendant 10 mois. Deux énormes et imposantes bâtisses, inoccupées depuis des années, ont abrité, dès le mois de septembre 2014, des dizaines de familles. Les unes venaient d'être expulsées de la bastide de Fontainieu dans le 14°, les autres d'un terrain, 124 bd Plombières. Chaque groupe a investi un bâtiment : « ceux de Fontainieu » le bâtiment en U, « ceux de Plombières » la grosse bâtisse carré.

Pour « ceux de Plombières », ce nouveau lieu de vie n'était guère éloigné du précédent. Cela a permis aux enfants d'entamer la nouvelle année scolaire dans les mêmes écoles ou collèges : Révolution, Bellevue etc... Pour « ceux de Fontainieu», il a fallu procéder à de nouvelles inscriptions. L'école Masséna-Busserade, mitoyenne de la caserne et dont le directeur s'est montré d'une extrême bienveillance, a pu en accueillir certains, d'autres sont restés en attente d'affectation...

Très vite les associations qui intervenaient dans les lieux où vivaient précédemment ces familles, sont revenus à la caserne : *C'est la faute à Voltaire* et *la bibliothèque de rue d'ATD quart monde* ont ramené leurs caisses de livres pour enfants et proposé toutes les semaines des ateliers de lecture et découverte du livre. *ArteChavalo* a organisé des sorties avec les enfants ou des activités ludiques sur le site. *L'école au présent* a assuré le suivi de la scolarisation, des inscriptions dans les cantines etc ...

Les bénévoles de *CCFD Terre solidaire*, de *RESF*, du *Secours catholique*, de la *CIMADE* ont continué, comme ils le faisaient auparavant, à accompagner les familles dans leurs démarches administratives, ont proposé du soutien scolaire et des cours de français aux adultes.

Les éducateurs de l'ADDAP13 ont poursuivi l'accompagnement social de « ceux de Fontainieu ».

A l'initiative de la directrice de la *Maison de la solidarit*é de la Belle de Mai, un projet intitulé « Entre le collège et la mission locale » a vu le jour. Dans des locaux mis à disposition par la *Fraternité Belle de Mai*, des adolescents de la caserne ont pu suivre des cours de FLE.

La commission de sécurité GE2II (groupement d'évaluation des installations illicites) habituellement si prompte à venir procéder à un état des lieux et émettre son verdict dès que des familles s'installent sur un nouveau site, n'est pas venue, ni au début ni au cours des mois qui ont suivi.

Pourtant elle aurait pu constater que dès les premiers jours, les montants en fonte des gardes-corps des nombreux escaliers avaient été descellés pour être revendus, idem pour quelques gouttières. Il faut dire que la tentation était grande pour ceux qui, faute de mieux, vivent de l'activité de ferraillage. Cela a été l'objet de vives discussions avec les éducateurs de l'*ADDAP13*. Si le lieu présentait des risques, ceux ci ne pourraient plus venir et poursuivre le travail d'accompagnement social. Un compromis a été trouvé : remplacer les montants des garde-corps par du contreplaqué ou autres planches, condamner l'accès des parties dangereuses pour la sécurité des enfants.

Au début de l'hiver, suite à de violents orages, il y a eu également un effondrement d'un morceau de toiture dans la grande bâtisse carrée. Une famille vivait dans cette partie là. On lui a conseillé de se déplacer. Ce n'est pas la place qui manquait dans ces bâtiments...

La ville de Marseille, propriétaire du site, a assez rapidement engagé une procédure en référé. Après plusieurs renvois, l'audience a eu lieu le 2 avril 2015 et l'ordonnance de référé rendue le 2 mai 2015. En une demi-page le juge a liquidé le sort de ces familles et demandé leur expulsion en n'accordant qu'un délai d'un mois. L'avocate, avec l'accord des familles, décidait d'interjeter appel

contre cette décision.

L'idée qu'une stabilisation sur ce site, comme nous sommes nombreux à le demander lorsque les conditions sont réunies, était possible, a malgré tout fait son chemin. Du côté de la Préfecture on ne semblait guère pressé d'accorder le concours de la force publique pour exécuter le jugement rendu. Mais fin juin, un élu municipal, dans une lettre adressée au préfet, insistait pour que cette évacuation ait lieu. Cela a contraint les services de l'Etat à envoyer cette fois la commission de sécurité. Dans la foulée la ville de Marseille a nommé un expert auprès des tribunaux afin d'évaluer la dangerosité du site. Celui-ci, sans trop de discernement, a décrété que la totalité du site présentait un risque de péril imminent mettant en particulier en évidence la disparition des garde-corps et gouttières et le trou dans la toiture... L'avis était placardé le 29 juin à l'entrée de la caserne et notifié aux quelques personnes présentes. Au cours d'une réunion à la DDCS le 1 juillet, nous apprenions que le préfet avait décidé que l'évacuation aurait lieu le 2 juillet à 8h30. Sur le site vivaient alors 50 familles, 89 adultes et 83 enfants. 8 familles ont bénéficié d'une mise à l'abri à l'hôtel pour 6 nuits... Les autres ont repris le chemin de l'errance.

Et c'est paraît-il dans les Bouches du Rhône que la circulaire interministérielle du 26/08/12 est la mieux appliquée! On n'ose pas imaginer ce qui se passe ailleurs ...

Au cours du mois de juin, un cinéaste chilien habitant le quartier était venu rendre visite aux familles et avait sympathisé avec elles. Il avait en projet de réaliser un film dont il avait déjà le titre « Mes voisins ».

http://www.rencontrestsiganes.asso.fr/2015/07/caserne-massena-busserade-retour-sur-une-evacuation-sans-solutions/